



Un document de propositions de la **CFDT Agri-Agro**  
à destination des acteurs économiques  
de la filière alimentaire et des pouvoirs publics

# COMMENT RÉDUIRE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES ?



**Ce document porte uniquement sur l'utilisation de produits phytosanitaires pour les productions végétales. L'utilisation de produits biocides dans les élevages et les industries agroalimentaires fera l'objet de prochains travaux de la CFDT Agri-Agro.**

## SOMMAIRE DES PROPOSITIONS

Nous proposons une structuration du document via un sommaire des propositions favorisant une lecture et une consultation plus opérationnelles par un référencement organisé des thématiques.

<b>1/ LE BUT ULTIME : protéger la santé globale (ONE HEALTH)</b>	<b>4</b>
1- Réduire l'exposition	5
2- Renforcer la prévention des risques	6
3- Réguler l'usage	7
4- Assurer la réparation	7
<b>2/ UN IMPÉRATIF : embarquer l'ensemble de la filière alimentaire dans la démarche</b>	<b>8</b>
<b>2.1/ Construire une filière alimentaire durable</b>	<b>8</b>
<b>2.1.1/ En suivant les recommandations nutritionnelles</b>	<b>8</b>
1- Porter un nouveau modèle de gouvernance alimentaire	9
2- Planifier la transition et donner un cap pluriannuel	9
3- Soutenir l'emploi, la qualité de l'emploi et les filières territoriales	9
<b>2.1.2/ En faisant évoluer les modes de fabrication</b>	<b>10</b>
1- Renforcer la cohérence et l'évaluation des politiques publiques	10
2- Impliquer les institutions composées par la société civile	10
3- Faire évoluer les politiques publiques	10
4- Placer les industries agroalimentaires devant leurs responsabilités vis-à-vis des filières et de la société	11
<b>2.1.3/ En agissant contre le gaspillage</b>	<b>11</b>
1- S'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité des politiques contre le gaspillage	11
2- Identifier et supprimer les freins à la lutte contre le gaspillage	12
3- Créer une communauté d'intérêt sur le sujet du gaspillage	12
<b>2.1.4/ En modifiant leur modèle économique</b>	<b>13</b>
1- Changer le modèle d'affaires des entreprises	13

2- Agir au niveau des filières pour construire leur durabilité	14
<b>2.1.5/ En améliorant l'accès à une alimentation durable</b>	<b>14</b>
1- Agir sur l'environnement alimentaire dans les territoires	14
2- Favoriser l'accès dans l'entreprise à une alimentation durable	15
<b>2.2/ Soutenir massivement la diversification de l'agriculture</b>	<b>15</b>
1- Soutenir la diversification	16
2- Former	17
3- Favoriser la consommation d'une alimentation durable	17
<b>3/ LA MODALITÉ : reconcevoir les systèmes de production et les pratiques agricoles</b>	<b>18</b>
<b>3.1/ Impulser résolument un changement de cap et piloter le changement</b>	<b>18</b>
1- Porter publiquement un nouveau récit	18
2- Engager le changement	19
3- Continuer à faire évoluer la protection des cultures	19
4- Sécuriser la transition	20
5- S'assurer de l'effectivité de la transition	20
<b>3.2/ Territorialement, s'organiser, se structurer, engager et faire vivre la transition écologique</b>	<b>20</b>
1- Réaliser des diagnostics territoriaux	21
2- Planifier la transition à l'échelle des petites régions agricoles	21
3- Favoriser la biodiversité	21
<b>3.3/ Accompagner et « dérisquer » la transition agroécologique</b>	<b>22</b>
1- Financements et soutien financier	22
2- Accompagnement et conseils	24
<b>3.4/ Poursuivre la recherche et accentuer le transfert des innovations</b>	<b>26</b>
<b>4/ LE MOT D'ORDRE : utiliser les produits phytosanitaires en dernier recours</b>	<b>27</b>
<b>4.1/ S'appuyer sur la prophylaxie et la protection intégrée des cultures</b>	<b>27</b>
1- Faciliter le déploiement de la protection intégrée des cultures	27
2- Réaliser la massification de la protection intégrée des cultures	28
3- Encourager la mise en œuvre de la protection des cultures et réguler l'utilisation des produits phytosanitaires	28
<b>4.2/ Faciliter la mise en œuvre de la protection intégrée des cultures</b>	<b>28</b>
1- Renforcer l'épidémiologie	29
2- Informer et former	29
3- Poursuivre l'effort de recherche	29

# 1 / LE BUT ULTIME : protéger la santé globale (ONE HEALTH)

**Des expertises scientifiques collectives récentes<sup>1</sup>** (INRAE, IFREMER, IPBES, INSERM<sup>2</sup>) ont conclu à une présomption forte de lien entre l'exposition professionnelle aux produits phytosanitaires et six maladies (lymphome non hodgkiniens, myélome multiple, cancer de la prostate, maladie de Parkinson, troubles cognitifs, bronchopneumopathie chronique obstructive et bronchite chronique). En ce qui concerne le cancer de la prostate, il y a, aux Antilles, une présomption forte d'un lien entre l'exposition au chlordécone de la population générale et le risque de survenue de ce cancer.

**Dans l'Union Européenne, des études de biosurveillance humaine** ont montré la présence, dans le sang et les tissus humains, d'un nombre important de produits chimiques, notamment des produits phytosanitaires, métaux lourds, plastifiants, retardateurs de flamme, etc.

**Les contaminations sont aussi environnementales** : eau, sol.

Des expertises<sup>3</sup> ont établi que les produits phytosanitaires contaminent l'ensemble de l'environnement et sont la **première cause de la dégradation de l'état chimique des eaux souterraines**. Ainsi, on a retrouvé au moins une fois des produits phytosanitaires dans 80 % des points de mesure du réseau de surveillance des eaux souterraines.

Un rapport IGAS/IGEDD/CGAAER de juin 2024 souligne que « *la surveillance réalisée par les agences de l'eau et les contrôles sanitaires menés par les ARS révèlent des concentrations élevées de pesticides et de métabolites dans les eaux brutes et dans les eaux distribuées* »<sup>4</sup>. Il propose de mettre en place d'urgence des mesures

préventives ambitieuses pour reconquérir la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : interdiction dans les autorisations de mise sur le marché (AMM) des usages sur les aires de captages d'eaux souterraines de certains produits phytosanitaires à risque, augmentation du taux de la redevance pour pollution diffuse, élargissement de son assiette aux produits biocides, renforcement de l'accompagnement de l'évolution des pratiques dans les aires d'alimentation des captages.

**Ils sont également persistants dans les sols.** Exemple, le chlordécone aux Antilles ou bien encore le lindane, substance toxique pour l'homme et dangereuse pour l'environnement, dont les résidus sont toujours présents dans les sols, malgré une interdiction en usage agricole en 1998, à cause de sa faible mobilité et d'une période de dégradation d'une quarantaine d'années.

**Les impacts négatifs, directs et indirects, sur la biodiversité de l'utilisation des produits phytosanitaires sont aussi documentés.** C'est un facteur d'érosion de la biodiversité, en particulier les pollinisateurs, mais aussi pour d'autres espèces animales, à cause de la réduction des ressources alimentaires ou la perte d'habitats.

**Devant les preuves de la nocivité des produits phytosanitaires pour la santé humaine et environnementale, la CFDT Agri-Agro porte la nécessité de réduire l'exposition au risque. La réduction de l'usage est le moyen le plus sûr pour cela.** Cet engagement figure dans la résolution du Congrès de la CFDT Agri-Agro de Saint-Etienne, adoptée en novembre 2021, après un vote par les syndicats : « *La FGA-CFDT*

1. *Pesticides et santé, nouvelles données*, INSERM, 2021 ; *Impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques*, INRAE et IFREMER, 2022 ; *Rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire*, IPBES, 2016.

2. INRAE : Institut National de la Recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Eco-system Services (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

INSERM – Institut National de la santé et de la recherche médicale.

3. Rapport « *L'environnement en France – édition 2019* », Focus Environnement et santé, Commissariat général au développement durable.

4. *Prévenir et maîtriser les risques liés à la présence de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau destinée à la consommation humaine*, Rapport n°015411-01, IGAS-IGEDD-CGAAER, juin 2024.

*s'engage dans les initiatives pour réduire l'usage des pesticides et interdire les plus dangereux. Il s'agit de réduire l'exposition aux risques pour les travailleurs et de s'engager résolument dans la transition agroécologique. »*

**La santé des travailleurs est atteinte.** Des travailleurs de l'agriculture sont malades des suites de leur exposition aux produits phytosanitaires.

Le rapport d'activité du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides (FIVP) (données 2023) mentionne 671 dossiers de demandes d'indemnisation, 240 demandes de reconnaissance de maladies professionnelles et 10 demandes pour des expositions prénatales. Il s'agit d'un « *doublément sur un an, du nombre de demandes d'indemnisation pour maladie après exposition professionnelle aux pesticides* ». Les travailleurs concernés sont principalement âgés de plus de 50 ans et sont issus des secteurs de la polyculture/élevage, de la culture céréalière et de la viticulture.

**Les risques pour les travailleurs sont présents à plusieurs phases de la production** : lors du traitement, mais aussi lors de la réentrée dans les parcelles et même lors de la récolte.

La prévention repose principalement sur le port d'équipements de protection individuelle (EPI) qui, souvent, manquent d'ergonomie et sont peu adaptés aux conditions de travail réel. De plus, les tests sur l'efficacité des EPI se limitent trop souvent à des travaux en laboratoire ou à des essais en champ dans des conditions expérimentables.

C'est ce que confirment les travaux de la cnDAspe<sup>5</sup>, suite à la saisine de la CFDT Agri-Agro.

Pendant combien d'années encore va-t-on privilégier les rendements et la simplicité de gestion à la santé humaine et, plus largement, à la santé globale (humaine, animale et environnementale) ? Il est temps d'agir enfin pour la protection de tous, en réduisant drastiquement l'utilisation des produits phytosanitaires.

## PROPOSITIONS

### 1/ Réduire l'exposition

**1.a Réduire les risques pour les travailleurs**, en réduisant l'exposition grâce à la **réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires** et à l'application des principes de la protection intégrée des cultures.



5. Avis relatif au renforcement de l'expertise portant sur l'évaluation des expositions professionnelles aux pesticides en agriculture, cnDAspe (Commission nationale Déontologie et Alertes en santé publique et environnement), avril 2024 / Rapport « Pour une expertise scientifique et technique impartiale en vue de la maîtrise des expositions professionnelles aux pesticides en milieu agricole » - Formation spécifique cnDAspe - novembre 2023.

## 2/ Renforcer la prévention des risques

**2.a Imposer aux fabricants de matériel de pulvérisation de prendre en compte**, en amont et lors de la conception, les **déterminants des expositions** afin d'améliorer les accès du pulvérisateur, les réglages des équipements, la maintenance et le nettoyage.

**2.b Demander aux fabricants d'EPI de prendre impérativement en compte les expositions en conditions réelles de travail**, mais aussi les types de produits phytopharmaceutiques, les contextes météorologiques (humidité, température) et les profils des utilisateurs (genre, âge, taille, morphologie, etc.).

**2.c Faire évoluer les normes techniques** afin qu'elles intègrent différents profils d'EPI selon les produits, situations et contraintes.

**2.d Imposer aux fournisseurs de pesticides** de fournir à leurs clients (et de les renouveler) des **EPI adaptés** aux produits et aux différentes utilisations et situations. Cela **doit s'accompagner d'instructions et de formations**.

**2.e Informer les travailleurs sur les risques encourus et les effets sur la santé à court et long termes.**

**2.f Organiser la prévention des risques**, avec le respect de l'obligation de **DUERP** et un engagement de management, ainsi que des actions de sensibilisation et de formation et un accompagnement des mesures.

**2.g Pour avertir les travailleurs** des parcelles voisines, ainsi que les **riverains** et **promeneurs**, des traitements en cours ou effectués :

- déployer une **signalétique mobile**, comme il en existe pour signaler les opérations de fauchage le long des routes ou les sols glissants dans les locaux lors du nettoyage des sols ;
- généraliser à tous les départements les **applications d'alerte** des interventions en culture, comme Agricivis développé par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire ou Phyto'Alerte en Corrèze. Inciter les agriculteurs à les renseigner. Informer les citoyens de leur existence.

**2.h Soutenir la recherche** en matière de **biosurveillance** (environnement, biodiversité, humains).

**2.i Pour accroître la surveillance des eaux** destinées à la consommation humaine, établir une **liste socle nationale de molécules** à suivre obligatoirement. Elle sera complétée par les ARS en fonction du contexte régional.

### 3/ Réguler l'usage

**3.a Interdire la mise sur le marché** des produits phytosanitaires pour lesquels c'est le port d'un EPI qui rend le risque acceptable.

**3.b Réfléchir à l'opportunité et aux conséquences d'interdire aux salariés** des exploitations agricoles d'épandre des produits phytosanitaires chimiques (ou certains d'entre eux, selon le niveau de risques).

Concrètement, si l'exploitation souhaite en utiliser, c'est au chef d'exploitation d'épandre.

Autre piste de réflexion : les exploitations ayant des salariés n'ont pas le droit d'utiliser des produits phytosanitaires chimiques.

### 4/ Assurer la réparation

**4.a Retracer et documenter les expositions** et fournir ces données aux travailleurs et aux services de santé.

**4.b Instaurer un suivi médical renforcé pour les travailleurs** exposés ou ayant été exposés afin de pouvoir identifier, au plus tôt, les prémices d'une maladie.

**4.c Renforcer le FIVP** (fonds d'indemnisation des victimes des pesticides) et étudier la possibilité de l'ouvrir à d'autres populations exposées.

**4.d Conduire des travaux de recherche** afin d'identifier de possibles traitements afin d'éviter ou de retarder la survenue d'une maladie.



## 2 / UN IMPÉRATIF : embarquer l'ensemble de la filière alimentaire dans la démarche

Depuis des dizaines d'années, la filière de transformation alimentaire et du commerce alimentaire attendent, demandent et même exigent des agriculteurs des produits uniformes, calibrés, standardisés. La question se pose d'un modèle répondant réellement à la demande des consommateurs. De plus, le dimensionnement des outils de transformation et le fonctionnement des industries nécessitent des volumes importants et réguliers. Cela contribue à orienter les productions des exploitations vers des variétés ou des espèces très productives, mais aussi parfois plus fragiles face aux maladies. **Ces facteurs incitent, par conséquent, les agriculteurs à utiliser des intrants pour limiter les risques d'avoir des cultures ou des animaux ne correspondant pas à la demande.**

Ce « besoin » est renforcé par la difficulté et même l'impossibilité parfois de vendre dans d'autres circuits ou de valoriser autrement les produits ne répondant pas à la demande des industriels et de la distribution. Ces produits peuvent finir au rebut et constituer une perte sèche pour l'agriculteur.

La dépendance aux produits phytosanitaires est aussi entretenue par les cahiers des charges des filières agroalimentaires, incitant directement ou indirectement à utiliser des produits phytosanitaires<sup>6</sup>.

**Plus globalement, les exploitations agricoles et les régions se sont spécialisées sur un nombre réduit de productions, de variétés, d'espèces et de races.** Cela entraîne une perte de diversité génétique, de résilience et une augmentation des fragilités face aux aléas, autre facteur qui amène à considérer les produits phytosanitaires comme une garantie de « sortir un rendement ».

**Faire peser sur les seuls agriculteurs la responsabilité de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires est inefficace**, puisque la chaîne alimentaire est encore majoritairement organisée pour produire et vendre des aliments, en utilisant des produits phytosanitaires.

La filière alimentaire dans son ensemble et ses acheteurs (distribution et restauration) doivent prendre leurs responsabilités et modifier l'offre alimentaire.

### 2.1/ Construire une filière alimentaire durable

Pour être durable, la filière alimentaire devra attacher autant d'importance aux humains et à l'environnement/biodiversité qu'aux résultats économiques.

#### 2.1.1/ En suivant les recommandations nutritionnelles

**La production d'aliments devra respecter les recommandations nutritionnelles.** La qualité nutritionnelle et la sécurité sanitaire seront les maîtres mots de la filière alimentaire. Cela conduira peut-être à la disparition de certains produits transformés et process de production (hypertransformation).

D'importants changements sont nécessaires. La meilleure méthode nous semble être le **dialogue** : dialogue au sein de la filière alimentaire (agriculteurs, transformateurs, artisans), élargie au commerce et à la restauration, mais aussi dialogue dans les entreprises.



6. B. Grimonprez and alii., *Evaluer l'impact des cahiers des charges des filières agroalimentaires sur la consommation des produits phytopharmaceutiques*, rapport de recherche, Institut de droit rural, Poitiers, 2023.

### 1/ Porter un nouveau modèle de gouvernance alimentaire

**1.a Organiser des réunions communes** entre le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) et le **Comité Stratégique de la filière alimentaire** pour dialoguer et créer les conditions de réussite de la **transition écologique** de la filière alimentaire. Inclure les organisations patronales et syndicales de salariés de la **distribution/commerce** et de la **restauration collective et privée** dans ce dialogue national.

**1.b Faire évoluer les missions**, attributions et compositions de ces instances, si besoin.

### 2/ Planifier la transition et donner un cap pluriannuel

**2.a Planifier, sur cinq ou dix ans**, et avec des objectifs graduels, **un changement de l'offre alimentaire** (produits, modes de production et de transformation, recettes...), en se basant sur les recommandations nutritionnelles, pour rendre accessible à tous une alimentation de qualité, saine et durable.

**2.b Engager la massification de l'agroécologie et de l'alimentation durable** : l'objectif est, à terme, de produire, transformer et commercialiser uniquement des produits issus de production agroécologique et de filières durables.

### 3/ Soutenir l'emploi, la qualité de l'emploi et les filières territoriales

**3.a Planifier l'accompagnement des évolutions induites en termes d'emploi**, de compétences et de répartition territoriale des emplois de la filière alimentaire (GEPP et GEPP territoriale), avec l'impératif de proposer des conditions d'emploi et de travail de qualité pour les travailleurs.

## 2.1.2/ En faisant évoluer les modes de fabrication

**Les industries agroalimentaires doivent faire évoluer leurs process, leurs productions et leurs recettes** pour :

- Déstandardiser leurs productions ;
- Réduire et encadrer l'hypertransformation ;
- Privilégier un nombre réduit d'ingrédients dans les recettes ;
- Valoriser des matières premières non calibrées, non standardisées ;
- Utiliser des matières premières diverses et variées.

Les produits industriels devront privilégier la qualité nutritionnelle et la durabilité, en cohérence avec le dialogue instauré avec les autorités sanitaires.

## PROPOSITIONS

### 1/ Renforcer la cohérence et l'évaluation des politiques publiques

**1.a Les pouvoirs publics doivent effectuer un pilotage et un suivi** de la mise en œuvre des politiques publiques concernant l'alimentation, dont le Programme National de l'Alimentation (PNA), le Programme National Nutrition-Santé (PNNS) et la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat (SNANC).

**1.b Les pouvoirs publics doivent réaliser des évaluations** de l'efficacité de ces politiques publiques, plans et stratégies.

### 2/ Impliquer les institutions composées par la société civile

**2.a Le CNA (Conseil National de l'Alimentation) rendra un avis** sur les évaluations citées ci-dessus.

### 3/ Faire évoluer les politiques publiques

**3.a Les rapports d'évaluation et l'avis du CNA doivent être transmis aux parlementaires** et débattus afin d'identifier, au regard des objectifs démocratiquement définis, les correctifs à apporter aux politiques publiques et les éventuelles évolutions législatives et/ou réglementaires nécessaires.

## 4/ Placer les industries agroalimentaires devant leurs responsabilités vis-à-vis des filières et de la société

**4.a Demander la transparence et une traçabilité** sur la durabilité des produits bruts et transformés (origine, mode de production et de fabrication, impacts social et environnemental, qualité nutritionnelle...). Prévoir une information du consommateur : étiquetage ou autre.

**4.b Faire la transparence sur l'utilisation de matières premières importées** et ne respectant pas les normes de production française et européenne.

**4.c Engager un dialogue social et professionnel**, branche et entreprise :

- sur l'évolution des process et des modes de production,
- sur les normes et attentes pour accepter et valoriser des productions plus diverses et variables selon les années ou les périodes,
- mais aussi pour produire des aliments respectant les recommandations nutritionnelles,
- pour n'utiliser ou commercialiser que des produits issus de production durable.

**4.d Interdire la publicité pour les aliments nocifs pour la santé.**

### 2.1.3/ En agissant contre le gaspillage

La filière alimentaire devra travailler pour réduire le gaspillage, réutiliser et valoriser les déchets à l'échelle des territoires.

## PROPOSITIONS

### 1/ S'assurer de la mise en œuvre et de l'efficacité des politiques contre le gaspillage

**1.a Les pouvoirs publics réaliseront un pilotage et un suivi** de la mise en œuvre des lois et mesures anti-gaspillage et pour la réduction des déchets.

**1.b Contrôler le respect des obligations** des entreprises en la matière.

**1.c Les pouvoirs publics conduiront des évaluations** de l'efficacité de ces lois.

**1.d Le Conseil National de l'Economie Circulaire (CNEC) rendra un avis** sur ces évaluations.

**1.e Les rapports d'évaluation et l'avis du CNEC seront transmis aux parlementaires** et débattus afin d'identifier les correctifs à apporter aux politiques publiques et les éventuelles évolutions législatives et/ou réglementaires nécessaires.

## 2/ Identifier et supprimer les freins à la lutte contre le gaspillage

### 2.a Engager un dialogue au sein du CSO et du Comité stratégique

de la filière alimentaire en vue de :

- revoir les arrêtés de commercialisation des produits alimentaires afin de supprimer l'exclusion des circuits de commercialisation pour la seule raison du calibre. Inviter des parties prenantes et experts, si nécessaire ;

- envisager toutes les pistes pour utiliser tous les produits agricoles et alimentaires, avec défauts et imperfections, sans nuire à la sécurité sanitaire ;

- identifier tous les process, modes de production et de commercialisation, techniques de marketing, etc. qui accentuent le gaspillage et la mise au rebut accélérée des produits en vue de les supprimer ou corriger.

### 2.b Conduire ou poursuivre les travaux de recherche

sur la valorisation des déchets ainsi que ceux visant à améliorer les connaissances sur les risques sanitaires de la consommation d'aliments abîmés, tâchés, moisissus, etc.

## 3/ Créer une communauté d'intérêt sur le sujet du gaspillage

### 3.a Réalisation de campagne de sensibilisation des entreprises

par les chambres consulaires et les organisations patronales et syndicales sur le gaspillage et l'absence de valorisation des déchets qui constituent des pertes économiques pour l'entreprise.

**Les CSE ont leur rôle à jouer.**

### 3.b Réfléchir à l'intérêt de créer une plateforme de mise en relation

au niveau local des entreprises pour une utilisation par d'autres de leurs déchets, pertes de production, rebuts, etc.

**3.c Susciter et soutenir** (acteurs économiques, pouvoirs publics locaux, etc.), des projets et des **filières de valorisation locale** de « déchets et rebuts locaux ».

**3.d** Pour réduire les invendus et donc leur gaspillage, **interroger l'existence**, toute la journée et toute l'année, **d'étals et de rayons bien garnis** et faire évoluer cette habitude. Sensibiliser et former les professionnels sur la bonne gestion des quantités mises en vente et des stocks. Faire évoluer les mentalités des consommateurs en les informant que les rayons toujours garnis sont synonymes de gaspi.

**3.e Envisager l'arrêt de produits marketés** et packagés pour des fêtes (Noël, Saint-Valentin, etc.) qui conduisent à un déclassement de ces produits, dès les fêtes passées.

Ce qui est en jeu, pour les industries agroalimentaires, est leur capacité de s'adapter et de continuer leurs activités, malgré des matières premières plus diverses, plus variables selon les années ou les périodes de l'année (quantité, qualité, aspect, etc.), avec des fluctuations de volumes, des risques de pénurie de matières premières ou d'autres intrants, des concurrences accrues (locales, nationales, européennes, internationales).

## 2.1.4/ En modifiant leur modèle économique

Le modèle et la stratégie d'affaires sont à mettre en question. L'utilité et la plus-value des produits aussi. De même que l'efficacité des modes de production.

**Une remise à plat s'impose, avant que la succession d'aléas et de crises** (énergétiques, géopolitiques, économiques, politiques, sanitaires, environnementaux, météorologiques, climatiques) **ne mette profondément à mal le fonctionnement et la viabilité des entreprises ainsi que l'emploi, les conditions de travail et les rémunérations.**

Il s'agit d'un changement de logiciel, d'une sorte de révolution copernicienne.

## PROPOSITIONS

### 1/ Changer le modèle d'affaires des entreprises

**1.a Engager un dialogue prospectif avec les parties constituantes de l'entreprise** (représentants des salariés, salariés, employeurs, administrateurs, actionnaires s'il y a lieu) sur l'utilité et les missions de l'entreprise, sa plus-value sociale et environnementale, ses fragilités et dépendances sociales et environnementales afin de modifier le modèle économique et la stratégie pour que l'entreprise soit durable, résiliente et viable.

**1.b Inclure dans ce dialogue les parties prenantes de la filière** (autres entreprises, sous-traitants, fournisseurs) et de l'écosystème territorial (autres entreprises, collectivités, riverains, etc.).

**1.c S'appuyer sur les CSE pour interroger les entreprises sur leur stratégie** pour améliorer la qualité nutritionnelle de leurs productions, pour sécuriser les approvisionnements, pour utiliser des matières premières issues de production durable socialement et environnementalement, pour réduire les pertes et les gaspillages.

**1.d Engager un dialogue professionnel** sur les représentations du « bon produit », « beau produit », de la « bonne production », du travail bien fait ».

**1.e Développer les contrats tripartites** (producteur-transformateur-commerçant ou restauration) ou quadripartites (incluant une collectivité ou d'autres acteurs, comme, par exemple, des opérateurs de restauration collective).

**1.f Elaborer dans les entreprises des plans de continuité d'activités** pour limiter les impacts des aléas et améliorer la résilience.

## 2/ Agir au niveau des filières pour construire leur durabilité

**2.a Engager un dialogue au sein de la filière alimentaire** (agriculteurs, transformateurs, artisans), élargie au commerce et à la restauration sur une évolution des normes et attentes pour accepter et valoriser des productions plus diverses et variables selon les années ou les périodes, mais aussi pour produire des aliments respectant les recommandations nutritionnelles et pour n'utiliser ou commercialiser que des produits issus de production durable.

**2.b Changer les normes professionnelles** pour valoriser la durabilité, la valeur ajoutée, la qualité et non la quantité.

**2.c Identifier les évolutions nécessaires des emplois et métiers** et mettre en place des formations (pour les acheteurs, les vendeurs ou les concepteurs de recettes et de process par exemple), dans la branche professionnelle ou l'entreprise.

**2.d Modifier les cahiers des charges et les labels**, en associant dans la réflexion les producteurs et les distributeurs. Dans le cadre de cette modification, supprimer toutes les dispositions, incitant directement ou indirectement à utiliser les produits phytosanitaires.



### 2.1.5/ En améliorant l'accès à une alimentation durable

**La production d'une alimentation durable par la filière alimentaire est une étape fondamentale. Cette modification de l'offre doit précéder et s'articuler avec une évolution de la consommation, qui sera permise par des actions sur l'environnement alimentaire.** Pour que tous accèdent à une alimentation saine, de qualité et durable, les commerces, les restaurants et tous les lieux proposant de l'alimentation **doivent, par défaut, vendre des aliments et une alimentation durables.** Cela évite de faire peser sur les épaules du consommateur trop de responsabilités, de générer de la complexité et des dilemmes dans les choix.

Cette accessibilité pour tous est une problématique et un enjeu qui doivent se gérer, en grande partie, dans les bassins de vie, au niveau territorial. Plusieurs acteurs (collectivités locales, entreprises, bailleurs sociaux, associations, CSE, etc.) peuvent avoir intérêt à agir et même plus : devraient agir. Des leviers existent, comme les Projets Alimentaires Territoriaux ou les obligations de la restauration collective, en matière d'introduction de produits durables, bio et de qualité.

### 1/ Agir sur l'environnement alimentaire dans les territoires

**1.a Porter une systématisation des PAT** (Projet Alimentaire Territorial) sur des périmètres territoriaux cohérents et de taille suffisante (EPCI, bassins d'emploi) et traitant de la globalité des thématiques de production durable et d'accessibilité à une alimentation durable.

**1.b Améliorer la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et biodiversité** dans les PAT.

### 2/ Favoriser l'accès dans l'entreprise à une alimentation durable

**2.a Inciter, outiller et accompagner les CSE** pour qu'ils favorisent l'accès à une alimentation durable, par l'intermédiaire de la restauration collective et des Activités Sociales et Culturelles.

**2.b Envisager l'évolution des titres-restaurant** pour qu'ils favorisent l'accès à une alimentation durable.

## 2.2/ Soutenir massivement la diversification de l'agriculture

La durabilité de l'alimentation nécessite une agriculture durable. Cela passera par une amélioration de la qualité des sols (matière organique, biodiversité, structure...), le maintien de couverts végétaux toute l'année et l'implantation de haies et d'arbres.

Une diversification des cultures et des productions, à l'échelle des exploitations, comme des parcelles, est également nécessaire. L'appauvrissement de la diversité génétique, les spécialisations, les monocultures sont des sources de fragilité et entretiennent les besoins en intrants, dont les produits phytosanitaires. Selon la FAO, dans l'histoire de l'humanité, 7000 végétaux ont été consommés un jour.

Et de nos jours, environ 255 plantes constituent une grande partie de l'alimentation humaine dans le monde. Neuf cultures totalisent 2/3 de la production mondiale : blé, riz, maïs, soja,

pommes de terre, manioc, fruits du palmier à huile, canne à sucre, betterave à sucre.

Sortir des itinéraires culturels simplifiés, réintroduire de la diversité dans les systèmes agricoles, cultiver des plantes adaptées aux écosystèmes et optimisant les ressources disponibles localement améliorera la résilience des exploitations, de l'agriculture et du système alimentaire.

Ce sera aussi bénéfique pour la biodiversité, en lui fournissant des habitats et de la nourriture en plus grande quantité et sur une plus grande durée.

La rotation des cultures, la diversification des productions, une biodiversité en bonne santé, des auxiliaires des cultures nombreux font partie du panel des solutions à activer pour éviter le recours aux produits phytosanitaires.

Diversifier les productions dans des exploitations et des régions spécialisées implique de créer de nouveaux débouchés - et peut-être d'autres circuits de commercialisation pour les exploitations, mais aussi des filières pour permettre et valoriser ces productions.

### 1/ Soutenir la diversification

**1.a Identifier à tous les échelons** (national, régional et plus local) **les besoins pour créer des filières** (stockage, commercialisation, transformation) pour des productions issues de la **diversification** des exploitations et des régions, mais aussi pour soutenir leur développement ou leur structuration. Cela nécessitera de maintenir ou de créer des outils de transformation efficaces et adaptables face à la variabilité en quantité et qualité des productions. Il sera utile de s'organiser entre les différentes parties prenantes du territoire pour la réalisation et la mutualisation de ces outils. Cette identification s'effectuera dans le cadre du dialogue national et territorial sur l'alimentation.

**1.b Identifier et accompagner la réorganisation des filières** en fonction de l'évolution des volumes de production et des lieux de production et de consommation, dans le cadre du dialogue national et territorial.

**1.c Engager un effort de recherche** sur les cultures de diversification.

**1.d Créer des filières de valorisation des haies** et différents couverts végétaux. La filière Energie pourrait financer la plantation d'arbres et de couverts végétaux et s'occuper de la récolte.

**1.e Concevoir et déployer des dispositifs de soutien**, avec des financements publics/privés, des contrats multiacteurs (agriculteurs, industriels, commerçants, artisans, collectivités, Etat, banques...), voire du financement participatif.

**1.f Identifier**, principalement au niveau du tissu économique local, **les besoins** de création de filières et/ou de process pour **valoriser** toutes les productions, même avec des **défauts ou de moindre qualité**, ainsi que pour utiliser au maximum tout le produit. Accompagner la mise en œuvre.

**1.g Elaborer, dans les industries agroalimentaires, des process** de transformation permettant d'utiliser des **matières premières non standard et diversifiées**, tout en tenant compte de la santé et des conditions de travail.

**1.h Engager un dialogue au sein des coopératives**, en y incluant les représentants des salariés, pour faire évoluer la demande et l'offre ainsi que faciliter la **diversification** des productions et des pratiques agricoles sur les exploitations.

## 2/ Former

**2.a Des formations seront vraisemblablement nécessaires** pour accompagner les évolutions du travail et des emplois dans les industries agroalimentaires. **Les branches professionnelles** ainsi que l'**OPCO** doivent être motrices. Les **travaux de prospective** devront servir lors des négociations sur la **GEPP** et sur la **formation professionnelle**.

**2.b Dans l'artisanat alimentaire, les branches doivent s'appuyer sur les travaux de l'OPCO** sur les effets de la **transition écologique** et énergétique et prendre en compte l'alimentation durable lors des négociations sur la **GEPP** et sur la **formation professionnelle**.

**2.c Des formations sur l'alimentation durable** devront être proposées aux professionnels de la restauration et de la distribution.

**2.d Au niveau de la formation initiale, il faudra veiller à l'évolution des référentiels** de formation pour tenir compte de la transition écologique et de l'alimentation durable.

## 3/ Favoriser la consommation d'une alimentation durable

**3.a Organiser des concours de chefs cuisiniers** pour inventer des recettes avec des aliments nouveaux ou redécouverts.

**3.b Faire connaître et populariser les recettes nouvelles** ou plus traditionnelles pour consommer ces aliments issus de la diversification des productions.

**3.c Organiser dans les écoles, les entreprises, les lieux de vie,** les commerces des animations de découverte de ces aliments et des recettes. S'appuyer sur les CSE dans les entreprises.



## 3/ LA MODALITÉ : reconcevoir les systèmes de production et les pratiques agricoles

La diversification de l'agriculture, l'amélioration de la biodiversité, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sont des éléments qui permettront d'inscrire l'agriculture dans la durabilité. Ce ne sont pas les seuls. Pour améliorer leur durabilité et leur résilience, les exploitations agricoles devront transformer leurs systèmes de production et leur modèle économique : sobriété des modes de production, décarbonation et réduction des émissions de GES, réduction des pollutions, suppression ou minimisation des impacts sur l'environnement, adaptation au dérèglement climatique et aux aléas de toute sorte (géopolitique, économique, sanitaire, ruptures d'approvisionnement), investissements raisonnés.

Leur fonctionnement devra évoluer pour intégrer et mettre en œuvre des pratiques et des systèmes agroécologiques : amélioration de la qualité des sols (matière organique, biodiversité, structure...), maintien de couverts végétaux toute l'année, implantation de haies et d'arbres, diversification des cultures et des productions (à l'échelle des exploitations, comme des parcelles), réduction des intrants (dont produits phytosanitaires), utilisation de solutions fondées sur la nature...

Selon les exploitations et les territoires, les changements à opérer seront plus ou moins profonds. Des arbitrages et des compromis devront être trouvés pour concilier production (qualité et quantité) et respect des humains et de l'environnement. Il faut créer, collectivement, les conditions

pour faciliter ces changements, dans l'optique de continuer de produire notre alimentation.

### 3.1/ Impulser résolument un changement de cap et piloter le changement

Si les changements vont s'opérer dans les exploitations, le national doit créer un écosystème favorable et facilitateur pour généraliser l'agroécologie dans toutes les exploitations et tous les territoires et réussir la transition écologique de l'agriculture.

Tous les décideurs ont un rôle à jouer et des responsabilités à assumer, vis-à-vis de leurs mandants et de leurs concitoyens. Au-delà des pouvoirs publics, les organisations patronales et syndicales, les filières et les branches doivent dessiller leurs yeux et affronter avec lucidité leurs fragilités et leurs dépendances. Ils doivent tracer un cap vers la production d'une alimentation dans le respect des limites planétaires et assumer un changement de direction. Ce sont à ces conditions que, pour la profession agricole, la transition agroécologique prendra sens (à la fois, direction et perception) et qu'un effet d'entraînement pourra se produire, permettant la massification puis la généralisation de l'agroécologie et des pratiques agricoles durables.

## PROPOSITIONS

### 1/ Porter publiquement un nouveau récit

**1.a Les pouvoirs publics, avec l'appui et le relai des organisations patronales** et des organismes professionnels de l'agriculture, doivent diffuser un **message politique clair** d'obligation de généralisation des pratiques et des systèmes **agroécologiques** dans toutes les exploitations, avec un horizon temporel à la fois ambitieux et réaliste pour engager la transition.

## 2/ Engager le changement

**2.a Engager un dialogue multipartite** (partenaires sociaux, Etat, régions, etc.) au sein de la **filière alimentaire** (agriculteurs, transformateurs, artisans), élargie au **commerce** et à la **restauration**, en commençant par présenter ce qu'est l'**agroécologie** ainsi que les enjeux écologiques de la filière alimentaire.

Effectuer un **diagnostic** partagé des écarts avec la situation actuelle de la filière alimentaire. Elaborer en **multipartite** les **solutions** permettant de transformer la filière alimentaire.

**2.b Débuter d'urgence par un plan sur l'amélioration de la qualité des sols**, avec l'impératif pour les exploitations d'améliorer le taux de matière organique, la biodiversité et la structuration des sols ainsi que le maintien de couverts végétaux.

Proposer aux agriculteurs des tests et outils rapides de diagnostic des sols.

Contrôler les obligations en matière de **couverts végétaux**.

Promouvoir et inciter à développer des couverts végétaux toute l'année : présenter des exemples et des itinéraires techniques, lancer des expérimentations par petite région agricole.

**2.c Accentuer les efforts de plantation de haies.**

**2.d Travailler à coordonner et piloter la diversification** agricole et agroalimentaire des régions.



## 3/ Continuer à faire évoluer la protection des cultures

**3.a Poursuivre le retrait** des molécules les plus dangereuses.

**3.b Poursuivre le travail engagé** sur le développement de produits de biocontrôle.

**3.c Développer et promouvoir** les solutions fondées sur la nature.

**3.d Promouvoir les préparations** naturelles peu préoccupantes.

**3.e Populariser et massifier** la protection intégrée des cultures.

## 4/ Sécuriser la transition

**4.a Soutenir** (filières, collectivités, Etat, Union Européenne) **les exploitations bio** et celles déployant des pratiques agroécologiques pour qu'elles durent.

**4.b Engager des travaux et études sur les modalités** et moyens permettant de minimiser, à l'échelle nationale et durant le temps de la transition des exploitations, les risques liés aux effets sur les rendements et les productions du changement de pratiques.

**4.c Travailler à sécuriser la production et les approvisionnements** en alimentation, en lien avec le développement de l'imprévisibilité, des aléas climatiques et sanitaires, des tensions géopolitiques, mais aussi en raison de la raréfaction ou du renchérissement de ressources et de matières premières.

Maintenir ou recréer des stocks stratégiques.

Structurer une péréquation entre régions.

Superviser les flux d'approvisionnement.

Développer des solidarités intra-européenne et mondiale.

## 5/ S'assurer de l'effectivité de la transition

**5.a Etudier la faisabilité, les conséquences et les modalités** pour que les installations en agriculture soient uniquement dans des systèmes agroécologiques.

**5.b Etudier une réorientation progressive** des aides publiques pour accélérer la « conversion agroécologique des exploitations ». Mettre en place un accompagnement et des dispositifs de reconversion pour les agriculteurs. Pour ceux qui refuseront de changer leur système, nous pourrions envisager qu'à l'issue d'une période de transition pour laquelle une date butoir sera définie collectivement et rendue publique longtemps à l'avance, les aides publiques ne soient plus versées aux exploitations concernées.

**5.c Si la filière alimentaire manque de volontarisme, envisager de possibles interdictions** de commercialisation et/ou d'évolution des normes, en anticipant et en informant suffisamment en amont les producteurs français et étrangers concernés pour qu'ils réorientent leurs productions.

## 3.2/ Territorialement, s'organiser, se structurer, engager et faire vivre la transition écologique

La mise en œuvre de pratiques et de systèmes agroécologiques doit se faire au niveau des exploitations, avec l'accord et l'implication des exploitants. Mais, comme il existe des interdépendances, au sein de l'exploitation (entre parcelles, entre cultures ou élevages), entre exploitations voisines, au sein des filières et du système alimentaire, avec les entreprises et habitants du territoire, toutes ces échelles doivent être considérées, prises en compte et incluses dans la transformation agroécologique.

### 1/ Réaliser des diagnostics territoriaux

**1.a Conduire, aux échelons pertinents** (petites régions agricoles, Communautés de Communes...), des **diagnostics globaux** du territoire agricole. Y associer les parties prenantes de la filière alimentaire élargie et les acteurs territoriaux.

Ces diagnostics permettront :

- d'identifier les différents modes d'utilisation agricole du milieu (en distinguant notamment les modes d'utilisation du milieu plus ou moins agroécologiques) ;
- d'expliquer les facteurs influençant le choix de ces modes d'utilisation du milieu de la part des agriculteurs et agricultrices (identification des conditions de développement de l'agroécologie, c'est-à-dire des facteurs favorables, ou, au contraire, limitants),
- de mesurer et de comparer un certain nombre de performances agroenvironnementales et socio-économiques correspondant à ces divers modes d'utilisation du milieu.

Une deuxième phase consistera en une analyse plus approfondie de l'agroécologie (pratiques et systèmes agroécologiques, effets et conditions de développement) dans le système agraire (systèmes de production et exploitations agricoles, espaces communs) et la filière alimentaire.

Cette proposition s'inspire du *Guide pour l'évaluation de l'agroécologie*<sup>7</sup>.

### 2/ Planifier la transition à l'échelle des petites régions agricoles

**2.a En capitalisant sur ce qui a déjà été entrepris** et réalisé avec le réseau des fermes DEPHY, les groupes des 30.000 et les GIEE, travailler, avec un accompagnement collectif, à **planifier** et engager la **transition** de toutes les exploitations d'un **même territoire**, dans le même pas de temps, pour créer les conditions favorables à la biodiversité (solutions fondées sur la nature). S'appuyer sur des exemples réussis d'organisation collective pour s'inspirer des bonnes pratiques.

**2.b Déployer des efforts concertés**, collectifs et conséquents pour orienter la majorité des exploitations (qui ne savent pas trop où il faut aller) vers des systèmes et pratiques agroécologiques et pour consolider les pratiques qu'elles utiliseraient déjà.

### 3/ Favoriser la biodiversité

**3.a Créer si nécessaire des habitats** pour la biodiversité agricole en l'absence des infrastructures naturelles adéquates.

7. *Guide pour l'évaluation de l'agroécologie : méthode pour apprécier ses effets et les conditions de son développement* – Laurent LEVARD (Coord.) - GTAE, AgroParisTech, CIRAD, IRD, Institut Agro Montpellier – Editions du Gret / Editions Quae - 2023.

### 3.3/ Accompagner et « dérisquer » la transition agroécologique

Comme indiqué précédemment, l'utilisation des produits phytosanitaires est conçue comme un moyen de limiter les risques liés à la production, une garantie d'avoir une récolte, une assurance d'avoir un rendement.

Réduire leur utilisation, changer son système de production, adopter des pratiques agroécologiques, revoir son modèle économique induisent des prises de risque pour les exploitants. Ces risques liés à la transition s'ajoutent aux risques nombreux que doivent déjà gérer les exploitants agricoles (aléas climatiques, maladies

et risques sanitaires, instabilité des marchés, risques géopolitiques). Ils sont aussi à mettre en relation avec l'endettement des exploitations, leurs capacités financières, leur pouvoir de négocier et de peser dans les filières.

Pour pouvoir engager et réussir la transition écologique en agriculture, la sécurisation des exploitations et des agriculteurs est un sujet fondamental, notamment lorsqu'ils prennent le risque de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques et lors des phases de changement de pratiques et de système.

Il faut donc « *organiser le fait de dérisquer la transition* »<sup>8</sup>, en s'appuyant sur des dispositifs existants, en les faisant évoluer ou en en créant d'autres si besoin.

## PROPOSITIONS

### 1/ Financements et soutien financier

**1.a Contractualisation entre les différents maillons** de la filière alimentaire, y compris avec le commerce et/ou la restauration pour donner de la visibilité et sécuriser la production. Cette contractualisation peut aussi inclure l'Etat ou les collectivités locales pour des soutiens qui pourraient être apportés.

**1.b Etudier la faisabilité de financements publics/privés**, y compris de l'investissement citoyen, pour cette transition.

**1.c Associer les assureurs et les banques** aux discussions sur les modalités de financement de la transition agroécologique ainsi qu'aux projets de financement eux-mêmes.

**1.d Etudier la pertinence et la faisabilité d'une taxe affectée** sur les produits non durables. Elle serait acquittée par les industries alimentaires, l'artisanat, les commerces et la restauration. Elle servirait à financer la transition écologique de l'alimentation.

**1.e Réorienter les subventions néfastes** à la biodiversité et à l'environnement ainsi que les aides concourant à soutenir des entreprises dont le modèle économique n'est plus adapté face aux enjeux environnementaux, climatiques, énergétiques, sanitaires... vers la transformation agroécologique de la filière alimentaire (amélioration de la souveraineté alimentaire) et l'accès à l'alimentation de qualité, saine et durable (investissement pour des économies substantielles de dépenses de santé à venir).

8. *Comment réussir la transition agroécologique ?* – Pascal CANFIN – TERRA NOVA - 2023.

**1.f Stimuler le développement de matériel écoconçu** facilitant les pratiques agroécologiques et la diversification des cultures (en tenant compte des conditions de travail et de l'organisation du travail) : appel à projets, concours, etc. Prendre en compte et s'appuyer sur les outils conçus par les agriculteurs.

**1.g Proposer des subventions pour l'achat** (notamment par des CUMA ou des groupements) ou la location de matériel rendu nécessaire par les pratiques agroécologiques ou la protection intégrée des cultures. Envisager des achats en commun ou le recours à des prestataires de services pour limiter les investissements des exploitations.

**1.h Expertiser la pertinence d'aides pour l'emploi de la main d'œuvre** nécessaire pour réaliser les changements (commercialisation, administratif, etc.).

**1.i Prévoir des subventions** à la conversion agroécologique. Etudier la pertinence de les assortir d'obligations de résultats et/ou de modalités de suivi.

**1.j Etudier la pertinence de dispositifs pour compenser**, s'il y a lieu, la perte de rendement, de récolte, de revenu ou tout autre aléa lié au changement de pratiques et à la période de conversion agroécologique.

**1.k Prévoir un étalement des emprunts** pour les exploitations en conversion agroécologique et une garantie de l'Etat pour de nouveaux investissements...

**1.l Mettre en place des financements** ou co-financements pour des **infrastructures** pour la diversification de l'agriculture (stockages, outils pour le tri, abattoir de proximité, petite unité de transformation, etc.).

**1.m Envisager des dispositifs, peut-être de type assuranciel ou caisse de soutien**, pour dérisquer le non-recours aux produits phytosanitaires chimiques, comme un mécanisme pour compenser des pertes de culture (ou rendement, revenu, rentabilité, etc – à définir), si l'exploitation n'a pas utilisé de produits phytosanitaires chimiques (gradation en fonction de la dangerosité des produits) ou si le recours a été tardif pour essayer de ne pas en utiliser.

Assortir cette compensation d'un conseil feed-back pour optimiser la surveillance et la gestion future.

Capitaliser sur les expérimentations et travaux de recherche sur ce sujet, les poursuivre si nécessaire, afin de choisir les dispositifs les plus efficaces pour sécuriser le non-recours aux produits phytosanitaires.

Suivre les résultats de l'Appel à Manifestation d'intérêt PRAAM « Prise de Risque Amont Aval et Massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires sur les exploitations agricoles » porté par BPI France dans le cadre de France 2030.

**1.n PAC : réduire progressivement** et de manière transparente les aides pour les exploitations ne développant pas des pratiques et des systèmes agroécologiques, avec l'objectif de les supprimer à terme (délai à définir). Elargir pour cela la conditionnalité des aides à d'autres critères agronomiques, environnementaux, etc.

## 2/ Accompagnement et conseils

**2.a Développer et proposer un conseil à la reconception** du fonctionnement de l'exploitation et au **développement** de pratiques et de systèmes **agroécologiques**. Envisager une prise en charge totale ou partielle du coût de ce conseil par les filières, les entreprises et/ou les pouvoirs publics (collectivités, Etat).

Ce conseil reposerait sur un **diagnostic** de l'exploitation :

- système de production de l'exploitation dans son ensemble, mais aussi à l'échelle de la parcelle/élevage,
- accès aux facteurs de production et leurs modes d'utilisation,
- facteurs liés à l'agriculteur et à la main d'œuvre : influence des intérêts, perceptions et connaissances des individus sur les systèmes de production,
- facteurs propres à l'environnement de l'exploitation : influence du milieu naturel, économique, social et politique dans lequel s'insère l'exploitation à l'échelle des paysages, des filières, des organisations collectives, des institutions publiques et privées.

**Une attention particulière serait portée aux connaissances et aux compétences des travailleurs, à l'organisation du travail et aux conditions de travail, à la dimension humaine.** Le diagnostic comporterait un volet sur la conciliation entre les normes et les valeurs, entre ce qui compte pour le travailleur et ce qui compte pour les autres, entre le bon travail pensé et le bon travail réel.

**2.b Pour la mise en œuvre de ce conseil Transition écologique, une priorisation** peut être nécessaire :

- exploitations engagées dans des démarches de qualité (labels, chartes, signes de qualité, etc.),
- exploitations situées dans des zones à enjeux (protection de captage, zones avec une dégradation de l'environnement significative, etc.),
- exploitations en cession-reprise.

L'objectif est que progressivement toutes les exploitations en bénéficient.

**2.c Organiser le conseil de manière concertée entre** les différents organismes pertinents selon les filières et territoires (Chambres d'Agriculture, IAA, Coop, Instituts techniques, autres organismes de conseil, conseillers indépendants, collectivités locales...). Une task force Transition agroécologique pourrait être mise en place. Elle recevrait l'appui des établissements de recherche.

**2.d Faire évoluer le conseil et l'accompagnement** pour qu'ils puissent développer les capacités de réflexion de la personne conseillée, mais également favoriser son autonomie, son émancipation et ses capacités à s'adapter (« *faire avec les ressources dont on dispose ; valoriser la ressource qui existe* »).

**2.e Coupler accompagnement collectif et accompagnement individuel** des exploitations, en favorisant les échanges locaux, ancrés dans le terrain, pour échanger sur ce que l'on vit et remettre du lien.

**2.f Conforter, déployer et faire connaître les réseaux d'échanges** entre conseillers agricoles (IPM Works, EU Cap Network au niveau européen, Ecophytopic en France) **existants**.

Favoriser les initiatives permettant de développer et de faciliter les échanges au niveau européen et même international entre conseillers agricoles pour qu'ils puissent découvrir d'autres pratiques, techniques, cultures, solutions et modalités organisationnelles...

**2.g Etudier la pertinence de développer une plateforme collaborative européenne** de conseils et d'échanges sur l'agroécologie. Les conseillers des organismes de conseil, les chercheurs, les Instituts techniques en seraient membres et contributeurs. Les problèmes rencontrés par les agriculteurs et les réponses apportées seraient référencés et alimenteraient cette plateforme. Les agriculteurs pourraient y trouver des réponses déjà existantes à leurs problématiques, mais ils pourraient aussi contribuer et expliquer comment ils ont, de leur côté, résolu ce même problème. Les conseillers et agriculteurs du monde entier pourraient y accéder et faire part des solutions mises en œuvre dans leur pays et exploitation. Cet outil permettrait de mettre en évidence des solutions déployées et efficaces dans de multiples écosystèmes et de stimuler la connaissance. Cela permettrait aussi aux agriculteurs d'être confortés dans leurs choix et pratiques, mais également de s'ouvrir des perspectives d'évolution de leurs productions et pratiques pour répondre à des changements de contextes environnemental, climatique ou social.

**2.h S'appuyer sur des expériences issues de filières** de cultures et élevages diversifiés pour diffuser les méthodes et bonnes pratiques.

**2.i Réaliser des guides de bonnes pratiques** pour une approche intégrée de la santé des élevages : conditions de logement et d'alimentation, conduite d'élevage, facteurs génétiques.

**2.j Développer des actions de formation continue** et des journées techniques pour les actifs agricoles et prévoir des modalités pour susciter leur participation.

**2.k Communiquer et valoriser les efforts** et les changements de pratiques de la filière alimentaire auprès des consommateurs.

**2.l Promouvoir auprès des consommateurs** les différentes productions et les inciter à la consommation (dégustation...).

## 3.4/ Poursuivre la recherche et accentuer le transfert des innovations

La recherche a fourni de nombreuses connaissances et clefs pour la transition agroécologique. Néanmoins, comme il est toujours possible de reculer les limites du savoir, l'effort de recherche, notamment publique, dans ce domaine doit être poursuivi.

En revanche, les résultats de recherche mettent du temps à être connus et déployés dans les exploitations.

Il est important d'améliorer et accélérer le transfert des connaissances.

### PROPOSITIONS

**1.a Soutenir les travaux** de l'INRAE et du CIRAD.

**1.b Poursuivre et stimuler les efforts de recherche** et accentuer les transferts des résultats.

**1.c Revoir les façons de travailler** entre chercheurs, techniciens, instituts techniques et agriculteurs, décloisonner, créer des connexions. Examiner comment les travaux de recherche peuvent s'inspirer des questions et des problématiques rencontrées par les agriculteurs. Multiplier les interventions actions et la recherche participative.

**1.d Former les conseillers** et les personnes accompagnant les agriculteurs et la filière alimentaire.

**1.e Changer de paradigme en matière de sélection** végétale et animale : ne plus sélectionner des races et des variétés pour maximiser le rendement et la production, mais choisir pour l'efficience (optimisation des ressources/intrants à disposition ; une production correcte pour peu d'intrants, etc.). Il faut aussi des races et des variétés adaptées aux écosystèmes, compétitives dans un milieu de concurrence et complémentaires avec d'autres espèces. Tenir compte des critères organoleptiques et nutritionnels. Revoir les modalités de sélection, en développant l'adaptation locale du matériel génétique et la sélection paysanne avec l'appui de sélectionneurs.

Collaborer avec des pays du Sud pour identifier les semences, espèces et variétés utilisables en France.

Réaliser les essais dans les mêmes conditions que celles des utilisateurs pour obtenir un « potentiel en conditions réelles ».

Favoriser la diversité génétique, la diversité des espèces, l'association d'espèces et/ou de variétés, des précocités différentes, les variétés résistantes.

## 4/ LE MOT D'ORDRE : utiliser les produits phytosanitaires en dernier recours

### 4.1/ S'appuyer sur la prophylaxie et la protection intégrée des cultures

En raison de la nocivité des produits phytosanitaires, il est essentiel de les utiliser à bon escient et le moins possible. Pour y arriver, outre le développement de pratiques et de systèmes agroécologiques, la **prophylaxie est indispensable**. On regroupe derrière ce terme tous les moyens utilisés, en dehors des produits phytosanitaires, pour empêcher l'apparition ou le développement des bioagresseurs (adventices, champignons pathogènes et insectes ravageurs). Plusieurs pratiques prophylactiques font partie de la **protection intégrée des cultures**. L'enjeu actuel est de promouvoir et faciliter l'adoption par les exploitants agricoles des approches prophylactiques, en remplacement de méthodes d'application systématique de produits phytosanitaires.

#### PROPOSITIONS

### 1/ Faciliter le déploiement de la protection intégrée des cultures

**1.a Elaborer, pour les cultures présentes en France, des règles, conseils**, itinéraires techniques de protection intégrée des cultures pour les principales maladies et ravageurs ainsi que par cultures. Cela comprendra des modalités de prévention, les interventions non chimiques, les produits de biocontrôle, mais aussi les produits phytosanitaires du moins au plus dangereux. Les conditions de choix prenant en compte les itinéraires culturaux, terrains, régions, contexte pédoclimatique seront explicitées. Il faudra y intégrer les sujets « Organisation du travail » et « Conditions de travail ».

L'Etat sera en charge de cette élaboration et pourra confier la réalisation de ces documents à un organisme de son choix. Les établissements de recherche, instituts techniques, organismes de conseils et les agriculteurs déployant déjà de la protection intégrée des cultures en France et autres pays, si c'est utile, seront associés à cette élaboration.

Ces outils donneront à voir et fourniront aux agriculteurs des pistes indicatives pour la santé des végétaux. Les choix et les modalités précises devront tenir compte des réalités de l'écosystème de l'exploitation et de l'écosystème local.

**1.b Prévoir une diffusion** et une mise à disposition facile de ces outils.

**1.c Rendre accessible sur une seule plateforme informatique** tous les outils relatifs à la protection intégrée des cultures.

**1.d Informer tous les agriculteurs** sur la protection intégrée des cultures.

**1.e Stimuler la construction d'outillages écoconçus** pour la protection intégrée des cultures, en testant aussi leur impact sur les conditions de travail et la santé des travailleurs.

**1.f Poursuivre les travaux de recherche** sur la santé des végétaux et le développement de solutions fondées sur la nature, en ayant une vigilance sur les impacts de ces solutions sur la santé et les conditions de travail des travailleurs.

## 2/ Réaliser la massification de la protection intégrée des cultures

**2.a Accentuer les efforts d'information, de formation et d'accompagnement** pour les exploitations produisant les cultures les plus consommatrices de produits phytosanitaires ou bien celles situées dans les aires de protection de captage.

**2.b Organiser des réunions locales par culture et/ou par petite région agricole** sur les maladies/ravageurs présents, les populations d'auxiliaires et les solutions utilisées par les agriculteurs. Présenter les itinéraires Protection intégrée des cultures et initier un échange sur les conditions de mise en œuvre sur l'exploitation et localement.

**2.c Prévoir régulièrement des échanges entre pairs** par territoire ou par culture sur les bonnes pratiques et solutions mises en œuvre concrètement dans une conduite de la protection intégrée des cultures.

**2.d Envisager une coordination territoriale entre exploitations** et même collectivités pour la gestion des régulations biologiques.

**2.e Identifier** (organismes de conseil, instituts techniques et recherche) **dans les autres pays européens**, pour des cultures identiques ou des contextes pédoclimatiques proches, **les bonnes pratiques et solutions** mises en œuvre concrètement dans une conduite de la protection intégrée des cultures.

## 3/ Encourager la mise en œuvre de la protection intégrée des cultures et réguler l'utilisation de produits phytosanitaires

**3.a Augmenter les sanctions** (pénalités PAC) en cas de non-respect de la loi, des règles et des normes en matière de produits phytosanitaires.

**3.b Etudier la possibilité de conditionner les aides** à l'agriculture à la mise en œuvre de la protection intégrée des cultures : moins d'aides pour les exploitations n'y recourant pas, puis disparition des aides pour ces exploitations.

**3.c Etudier la pertinence et la faisabilité d'une obligation** pour les agriculteurs de conseils neutres et indépendants sur la santé des végétaux.

**3.d Etudier la pertinence, pour les produits très dangereux**, d'une application sur prescription et par des applicateurs professionnels et formés.

## 4.2/ Faciliter la mise en œuvre de la protection intégrée des cultures

La protection intégrée des cultures qui vise à réduire la pression des bioagresseurs entraîne un besoin accru en surveillance des ravageurs et des maladies. Comment la faciliter ? Mais aussi comment aider les agriculteurs à faire le bon choix au moment adéquat ?

### 1/ Renforcer l'épidémiosurveillance

**1.a Continuer les bulletins de santé des végétaux**, mais chercher à les améliorer (efficacité, rapidité, observations sur plus de points sur le territoire, diffusion).

**1.b Envisager des alertes SMS** invitant les agriculteurs à aller vérifier dans leurs parcelles tel ou tel risque.

**1.c Envisager d'élargir le rôle de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance** en santé végétale (ESV).

**1.d Mutualiser la surveillance** entre agriculteurs.

**1.e Expérimenter la surveillance** par drones ou capteurs.

**1.f S'appuyer sur les outils existants ou en développement** pour proposer une application permettant de poser un **diagnostic** sur une maladie ou un ravageur (si possible en prenant une photo). Rendre cet outil facilement accessible. Informer tous les agriculteurs par de multiples canaux.

**1.g Envisager la création d'un service réactif et accessible 7j/7** en santé des végétaux qui fournirait, sur la base de photos transmises, un diagnostic, des échanges sur les différentes solutions à disposition et une présentation des avantages/risques des options existantes.

### 2/ Informer et former

**2.a Former et recruter des agronomes** et des spécialistes (santé des végétaux, entomologistes, etc.).

**2.b Elaborer et diffuser un guide** d'appui à l'observation à destination de tous les agriculteurs.

**2.c Organiser des formations à l'observation**, à la détection, au diagnostic et à la prise de décisions, mais aussi sur les différentes pratiques prophylactiques sur la base d'études de cas.

### 3/ Poursuivre l'effort de recherche

**3.a Continuer les recherches** en épidémiosurveillance et diffuser les innovations.

# Cfdt:

## AGRI • AGRO

PRODUC ▪ TRANSFO ▪ SERVICES

